



CATALOGUE 2026

Former vos équipes à réagir avant l'accident.

Secourisme, incendie et prévention des risques professionnels. Formations intra-entreprise dans vos locaux, en Île-de-France et partout en France.

Certifié Qualiopi

Éligible OPCO

Simulation incendie en réalité virtuelle

SECOURISME INCENDIE TRINACRE FORMATIONS

FORMEZ VOS ÉQUIPES À RÉAGIR FACE À UN DÉPART DE FEU EN RÉALITÉ VIRTUELLE / AUGMENTÉE

Meta Quest 3
Des sensations réalistes, pour une formation efficace !

+ D'IMPACT QU'UNE FORMATION CLASSIQUE !

ON TRAVAILLE EN RÉALITÉ VIRTUELLE AUGMENTÉE

- UN VRAI DÉPART DE FEU SIMULÉ
- SANS JAMAIS ALLUMER UN VRAI EXTINCTEUR
- EN PETITS GROUPES OU BINÔMES
- SANS MOBILISER TOUTE L'ÉQUIPE UNE JOURNÉE COMPLÈTE
- SANS RISQUE POUR VOS COLLABORATEURS ET VOS LOCAUX

NOS FORMATIONS INCENDIE

- Incendie (AR/VR)
- Évacuation (AR/VR)
- SST (AR/VR)
- Gestes et Postures (AR/VR)
- EPI (AR/VR)

NOS FORMATIONS SONT CONFORMES AUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Code du Travail :
- Art. R.4227-28 à R.4227-40
- Art. R.4224-16
- Art. L.4141-2 & R.4141-13
- Art. R.4541-1 à R.4541-11

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Un sujet chez vous ?

06 62 83 13 37 | infos@trinacre.fr | www.trinacre.com

#RéalitéVirtuelle | #RéalitéAugmentée | #Innovation | #FormationIncendie | #Qualiopi | #TRINACREFormations | #TechForGood | #FormationImmersive | #SécuritéIncendie | #DigitalLearning | #HSE | #QHSE | #Innovation2026 | #FormationProfessionnelle

La sécurité en immersion !

2 100

stagiaires formés en sécurité
incendie et secourisme

26 ans

d'expérience de terrain, 6
formations réglementaires

9,8/10

note moyenne de satisfaction
des stagiaires

2 semaines

délai d'accès moyen à l'entrée
en formation

Indicateurs issus du bilan pédagogique et financier, exercice du 20/02/2025 au 30/04/2026, et des questionnaires de satisfaction 2025.

POURQUOI CE CATALOGUE



La sécurité n'est pas une case à cocher. C'est un réflexe qui s'apprend.

L'inspection du travail, votre assureur ou la commission de sécurité peuvent vous demander de prouver que vos salariés ont été formés. Mais le vrai enjeu se joue ailleurs : le jour où un départ de feu se déclare, où un collègue s'effondre, où l'alarme retentit à 15 h un mardi. Ce jour-là, seuls comptent les gestes que vos équipes ont réellement pratiqués.

Une obligation légale, d'abord

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses travailleurs, ce qui comprend des actions d'information et de formation (article L4121-1 du Code du travail). En cas d'accident, c'est à lui de démontrer qu'il a rempli cette obligation.

Un enjeu humain, surtout

Une formation qui se limite à un diaporama ne crée aucun réflexe. Nos sessions sont construites autour de la mise en situation : manipulation réelle d'extincteurs, massage cardiaque sur mannequin, exercice d'évacuation dans vos locaux, scénarios d'incendie en réalité virtuelle.

CE QUI NOUS DISTINGUE

NOTRE ENGAGEMENT	CE QUE CELA CHANGE CONCRÈTEMENT POUR VOUS
Simulation incendie en réalité virtuelle	Première offre de ce type en Île-de-France. Vos salariés affrontent un feu réaliste, sans fumée toxique ni risque de brûlure. Sur les formations de secourisme, elle est proposée en complément sans supplément de prix, et n'intervient jamais dans les épreuves certificatives.
Certification Qualiopi n° 267681	Délivrée au titre de la catégorie « actions de formation » (article L6316-1 du Code du travail, décrets n° 2019-564 et 2019-565 du 6 juin 2019). C'est elle qui rend nos formations éligibles aux fonds mutualisés de votre OPCO.
Formateurs de terrain	Sapeurs-pompiers, chefs de service sécurité incendie (SSIAP 3), préventeurs. 26 ans d'expérience opérationnelle, dont plus de vingt ans en site hospitalier.
100 % intra-entreprise	Nous venons dans vos locaux, avec votre matériel, vos consignes et vos plans d'évacuation. Vos salariés s'entraînent dans l'environnement où ils devront réagir : pas de déplacement, pas de temps perdu.
Un interlocuteur unique	Devis sous 24 h ouvrées, convention de formation conforme aux articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail, attestations et certificats remis en fin de session, dossier complet pour votre OPCO.

Accessibilité. Nos formations sont adaptables aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap, David MORANDI (06 62 83 13 37, infos@trinacre.fr), étudie chaque situation en amont pour aménager les modalités pédagogiques, la durée ou l'évaluation.

Ce que la loi vous demande, **formation par formation**

Ce tableau récapitule les textes applicables et les périodicités à respecter. Il vous sert autant à préparer votre plan de développement des compétences qu'à répondre à un contrôle.

FORMATION	TEXTE DE RÉFÉRENCE	DURÉE	PÉRIODICITÉ / RECYCLAGE
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Art. R4224-15 et R4224-16 du Code du travail Dispositif national INRS / Assurance Maladie – Risques professionnels	14 h (2 jours)	Recyclage MAC SST tous les 24 mois
MAC SST (maintien et actualisation des compétences)	Prolongation du certificat SST – dispositif INRS	7 h (1 jour)	Tous les 24 mois, sans interruption
Équipier de Première Intervention (EPI) incendie	Art. R4227-28, R4227-38 et R4227-39 du Code du travail ERP : arrêté du 25 juin 1980 modifié	3 h 30 ou journée	Exercices au moins tous les 6 mois
Chargés d'évacuation (guide-file / serre-file)	Art. R4227-37 à R4227-39 du Code du travail	3 h 30	Exercice d'évacuation tous les 6 mois
Gestes et postures / prévention des TMS	Art. R4541-7 et R4541-8 du Code du travail Principes généraux de prévention : art. L4121-2	7 h (1 jour)	Recyclage conseillé tous les 2 ans
Réaliser et faire vivre son DUERP	Art. L4121-3, R4121-1 et R4121-2 du Code du travail Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021	14 h (2 jours)	Mise à jour du document au moins annuelle

À RETENIR

L'absence de formation n'est pas seulement une non-conformité administrative. En cas d'accident du travail, elle est régulièrement retenue par les juridictions comme un manquement à l'obligation de sécurité de l'employeur, susceptible de caractériser une faute inexcusable (article L452-1 du Code de la sécurité sociale), avec majoration de la rente versée à la victime et action récursoire de la caisse.

L'absence de document unique d'évaluation des risques est par ailleurs passible de l'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe (article R4741-1 du Code du travail), portée au double en cas de récidive.

Un doute sur ce qui s'applique à votre établissement ? Effectif, code APE, type de locaux, présence de matières inflammables, classement ERP ou code du travail : les obligations varient. Appelez-nous, nous faisons le point avec vous en dix minutes, sans engagement.

SECOURISME • DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT SST INRS

01

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale conforme au référentiel national INRS – certificat SST valable 24 mois

DURÉE

14 heures – 2 jours

EFFECTIF

4 à 10 stagiaires

PRÉREQUIS

Aucun

VALIDATION

Certificat SST INRS

Objectifs pédagogiques

- Intervenir efficacement et sans se mettre en danger face à un accident du travail
- Maîtriser la chaîne : protéger, examiner, alerter, secourir
- Réaliser les gestes de premiers secours adaptés à chaque situation d'urgence
- Repérer les situations dangereuses et contribuer à la prévention dans l'entreprise

Programme

- **Le rôle du SST** – organisation des secours dans l'entreprise, cadre juridique, limites de l'intervention
- **Protéger** – identifier le danger persistant, supprimer ou isoler, dégagement d'urgence
- **Examiner** – rechercher les signes d'une détresse vitale, ordre des priorités
- **Alerter** – qui alerter, quel message transmettre, organisation de l'alerte interne
- **Secourir** – saignement abondant, étouffement, malaise, brûlures, traumatismes, victime inconsciente qui respire, arrêt cardiaque (RCP et défibrillateur)
- **Prévenir** – repérer les situations dangereuses, alerter la hiérarchie, proposer des améliorations

CE QUE DIT LA LOI

Un membre du personnel doit avoir reçu la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux, et sur chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Article R4224-15 du Code du travail

Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible, dont l'utilisation fait l'objet d'un protocole écrit établi après avis du médecin du travail.

Article R4224-16 du Code du travail

Méthodes et évaluation. Mannequins adulte, enfant et nourrisson, défibrillateur de formation, maquillage de simulation, plan d'intervention SST. Épreuves certificatives conduites en présentiel selon la grille de certification du référentiel national INRS ; le certificat est délivré aux stagiaires y ayant satisfait.

Réalité virtuelle en option, sans supplément de prix. Sur demande, la session est enrichie d'exercices immersifs, au même tarif. Ils n'entrent jamais dans les épreuves certificatives, conduites en présentiel selon le dispositif national INRS. Détail page suivante.

Combien de SST ? Au moins un pour dix à quinze salariés.

Le secourisme en réalité virtuelle augmentée

Massage cardiaque guidé, retour en temps réel sur la fréquence et la profondeur des compressions, scénarios rejoués autant de fois que nécessaire : la VR transforme la partie pratique du SST.



processus certifié



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SECOURISME INCENDIE

TRINACRE FORMATIONS



✓ CERTIFIÉ QUALIOPi
✓ FORMATIONS ÉLIGIBLES OPCO
✓ FORMATEURS EXPERTS
✓ INNOVATION VR / AR



CASQUE META QUEST 3
IMMERSION TOTALE
POUR DES RÉFLEXES
PLUS EFFICACES

FORMATIONS SECOURISME & INCENDIE EN RÉALITÉ VIRTUELLE AUGMENTÉE

APPRENEZ • RÉAGISSEZ • SAUVEZ DES VIES



ADAPTÉES AUX FEMMES :
LE RISQUE CARDIAQUE EST
PLUS ÉLEVÉ CHEZ LA FEMME
QUE CHEZ L'HOMME.

Nos formations intègrent cette réalité pour mieux sensibiliser, prévenir et agir efficacement.





FORMATION SST
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

- Intervenir efficacement en cas d'accident
- Protéger, examiner, alerter, secourir
- Contribuer à la prévention des risques professionnels



DEVIS GRATUIT
POUR VOS
SESSIONS SST



SECOURISME

- SST – Initial & Recyclage (MAC)
- Gestes et Postures



INCENDIE

- Équipier de Première Intervention
- Manipulation des extincteurs
- Évacuation & Guide-File / Serre-File
- Exercice d'évacuation
- SSIAP 1, 2 et 3

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.trinacre.com



APPELEZ-NOUS DÈS MAINTENANT

06 62 83 13 37



FORMATEURS EXPERTS
Professionnels terrain expérimentés



PÉDAGOGIE INNOVANTE
Méthodes actives et interactives



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE
Formations à jour des obligations légales



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Avant, pendant et après la formation

TRINACRE FORMATIONS
63 rue des Bleuets - 77360 Vaires-sur-Marne

infos@trinacre.fr

www.trinacre.com

QUALIOPi 267681 | NAF 8559 B | SIREN 938 016 805 00013 | TVA FR 14938016805
NDA 11770938177 | FOR-77-2124-07-17-2025099012

UNE OPTION OFFERTE, ET UN CADRE CLAIR

La réalité virtuelle augmentée est proposée en complément de la formation SST à la demande du client, **sans supplément de prix**. Elle sert à multiplier les mises en situation et à ancrer les réflexes.

Elle n'est en revanche **jamais utilisée pour faire passer la certification SST**. Le certificat SST relève d'un dispositif national dont les modalités sont fixées par l'INRS et le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels : les épreuves certificatives se déroulent en présentiel, sur mannequin, devant le formateur habilité, selon la grille de certification des compétences. Nous nous y conformons strictement.

Formation relevant des articles R4224-15 et R4224-16 du Code du travail ; action de formation au sens des articles L6313-1 et L6353-1 du Code du travail, dispensée par un organisme certifié Qualiopi au titre de l'article L6316-1.

Un point trop souvent ignoré. Le risque cardiaque est plus élevé chez la femme, et les signes d'alerte y sont moins typiques : nos sessions intègrent cette réalité pour que vos équipes sachent les reconnaître et réagir sans hésiter.

SECOURISME • RECYCLAGE OBLIGATOIRE

MAC SST – Maintien et actualisation des compétences

02

Prolongation du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail pour 24 mois

DURÉE

7 heures – 1 jour

EFFECTIF

4 à 10 stagiaires

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat
SST

VALIDATION

Certificat SST prolongé

Objectifs pédagogiques

- Réactiver l'ensemble des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Actualiser ses connaissances au regard des dernières recommandations en matière de premiers secours
- Corriger les gestes qui se sont dégradés depuis la formation initiale
- Repositionner le rôle du SST dans la démarche de prévention de l'entreprise

Programme

- **Retour d'expérience** – échanges sur les accidents et situations rencontrées depuis la dernière session
- **Révision des gestes d'urgence** – protection, examen, alerte, secours, avec mise en situation systématique
- **Actualisation** – évolutions du référentiel, nouveautés en matière de réanimation et de défibrillation
- **Prévention** – analyse des risques propres à l'entreprise, remontée d'informations, plan d'action
- **Épreuves certificatives** – évaluation des compétences selon la grille INRS

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

60 % de pratique. Mannequins adulte, enfant et nourrisson, défibrillateur de formation, plan d'intervention SST. Évaluation certificative selon la grille de compétences INRS, puis questionnaire de satisfaction.

Pourquoi ne pas laisser expirer le certificat

Le certificat SST a une validité de 24 mois. Passé ce délai, le salarié n'est plus considéré comme sauveteur secouriste du travail pour l'entreprise. Nous vous alertons en amont de l'échéance de vos salariés afin de planifier la session au bon moment, sans rupture de couverture.

RYTHME RÉGLEMENTAIRE

Le maintien et l'actualisation des compétences du SST interviennent dans un délai maximal de 24 mois après la formation initiale, puis tous les 24 mois. Cette périodicité relève du dispositif national piloté par l'INRS et le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels.

Référentiel national d'activités et de compétences du SST

Bon à savoir. Le SST à jour de son recyclage peut, sous conditions et à la demande de l'employeur, être désigné comme salarié compétent en matière de protection et de prévention des risques professionnels (article L4644-1 du Code du travail). C'est souvent une première brique utile pour structurer la prévention dans une TPE ou une PME.

Réalité virtuelle en option, sans supplément.

Comme pour la formation initiale, les exercices immersifs peuvent compléter la session à la demande du client, au même tarif. Ils n'entrent pas dans l'évaluation : les épreuves certificatives se déroulent en présentiel selon les modalités du dispositif national INRS.

Organisation. Une session de 7 heures suffit à recycler jusqu'à dix salariés. Pour les entreprises multi-sites, nous regroupons les échéances afin de limiter le nombre de journées mobilisées.

INCENDIE · FORMATION PHARE

Équipier de Première Intervention (EPI)

Manipulation réelle d'extincteurs et simulation d'incendie en réalité virtuelle mixte

03

DURÉE

3 h 30 ou journée

EFFECTIF

Jusqu'à 30 pers. /
journée

PRÉREQUIS

Aucun

VALIDATION

Attestation de formation

Objectifs pédagogiques

- Réagir immédiatement et sans danger face à un départ de feu
- Connaître le triangle du feu, les classes de feu et les modes de propagation
- Choisir et mettre en œuvre l'agent extincteur adapté au sinistre
- Donner l'alarme, alerter les secours et rendre compte

Programme

- **La combustion** – triangle du feu, classes de feu, causes d'incendie, phénomènes thermiques, fumées et toxicité
- **Les agents extincteurs** – eau, eau pulvérisée avec additif, poudre, CO₂, mousse : quel agent pour quel feu
- **Le matériel de lutte** – extincteurs, robinets d'incendie armés, colonnes sèches et humides, désenfumage
- **L'organisation de l'établissement** – consignes, alarme, alerte, accueil des secours
- **Pratique sur feux réels** – manipulation sur générateur, extincteurs CO₂ et eau pulvérisée
- **Pratique en réalité virtuelle** – scénarios variés (bureau, local technique, cuisine, entrepôt) avec analyse individuelle des performances

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

30 % de théorie, 70 % de manipulation. Générateur de flammes, extincteurs CO₂ et eau pulvérisée, casques de réalité virtuelle mixte.

Évaluation par mise en situation et quiz de fin de session, questionnaire de satisfaction, attestation individuelle.



PREMIÈRE EN ÎLE-DE-FRANCE

Nos casques de réalité virtuelle mixte reproduisent un incendie réaliste dans votre propre environnement de travail.

Pourquoi la VR change la donne

Ni fumée toxique, ni poudre à nettoyer, ni extincteur à recharger. Chaque stagiaire passe plusieurs fois, sur des scénarios différents, avec un relevé individuel des performances que vous conservez.

Format journée

Jusqu'à 30 personnes formées dans la même journée, par binômes en rotation : un site entier couvert en une seule intervention.

CE QUE DIT LA LOI

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-28 du Code du travail

Les travailleurs apprennent à se servir des moyens de premiers secours au cours d'exercices qui ont lieu au moins tous les six mois.

Articles R4227-38 et R4227-39 du Code du travail – ERP : arrêté du 25 juin 1980 modifié

INCENDIE • ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

04

Chargés d'évacuation – Guide-file et serre-file

Théorie, repérage des cheminements et exercice d'évacuation dans vos locaux

DURÉE

3 h 30 – demi-journée

EFFECTIF

Jusqu'à 12 stagiaires

PRÉREQUIS

Aucun

VALIDATION

Attestation de formation

Objectifs pédagogiques

- Assurer l'évacuation totale du personnel sans panique ni accident
- Tenir son rôle de guide-file, de serre-file ou de responsable de point de rassemblement
- Maîtriser les cheminements, les issues de secours et les points de rassemblement du site
- Rendre compte au responsable de l'évacuation et accueillir les secours

Programme

- **Contexte réglementaire** – obligations de l'employeur, consignes de sécurité, périodicité des exercices
- **Rappels théoriques** – développement d'un incendie, effets des fumées, délais réels d'évacuation
- **Rôle du guide-file** – ouvrir la marche, conduire le groupe vers l'issue praticable
- **Rôle du serre-file** – fermer la marche, vérifier bureaux, sanitaires et locaux annexes, fermer les portes
- **Point de rassemblement** – comptage, gestion des absents, transmission de l'information
- **Cas particuliers** – visiteurs, entreprises extérieures, personnes à mobilité réduite, espaces d'attente sécurisés
- **Exercice pratique** – simulation d'évacuation réelle, chronométrage et débriefing

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

Apports théoriques, étude de vos plans et consignes, puis exercice d'évacuation réel avec chronométrage et débriefing. Évaluation par mise en situation et quiz final, questionnaire de satisfaction, attestation individuelle.

Livraison. Un compte rendu écrit vous est remis : temps d'évacuation, points de blocage, anomalies relevées et recommandations. Une preuve utile en cas de contrôle, qui alimente directement votre DUERP.



CE QUE DIT LA LOI

La consigne de sécurité incendie indique notamment les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public.

Article R4227-38 du Code du travail

Les exercices d'évacuation ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils donnent lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Article R4227-39 du Code du travail

PRÉVENTION • SANTÉ AU TRAVAIL

05

Gestes et postures au travail

Prévention des troubles musculo-squelettiques et sécurité de la manutention manuelle

DURÉE

7 heures – 1 jour

EFFECTIF

2 à 10 stagiaires

PRÉREQUIS

Aucun

VALIDATION

Attestation de formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le fonctionnement du corps humain et les mécanismes de l'usure articulaire
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à son poste réel
- Prévenir l'apparition des accidents et des maladies professionnelles liées à la manutention
- Participer activement à l'amélioration de ses conditions de travail

Programme

- **Les TMS et leurs conséquences** – cadre réglementaire, hernie discale, lombalgie, tendinopathies, coût humain et financier pour l'entreprise
- **Anatomie fonctionnelle** – colonne vertébrale, articulations, muscles et nerfs : ce qui se passe réellement lors d'un port de charge mal exécuté
- **Techniques de manutention** – principes de sécurité physique, prise de charge, déplacement, dépose, travail à deux
- **Poste de travail sur écran** – réglage du siège, hauteur d'écran, position des avant-bras, pauses actives
- **Aides à la manutention** – équipements de protection individuelle, matériels d'aide, principes d'économie d'effort
- **Analyse de poste** – travail en groupe sur les situations réelles de l'entreprise, propositions d'amélioration, plan d'action

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

50 % de pratique, sur charges et postes réels. Support anatomique et matériel de manutention. Évaluation en continu et quiz final, questionnaire de satisfaction, attestation individuelle.

Formation adaptée à votre métier. Le contenu pratique est construit à partir de vos postes réels : logistique, bâtiment, propreté, aide à la personne, restauration, bureaux. Nous travaillons sur vos charges et vos gestes, pas sur des exemples génériques.



CE QUE DIT LA LOI

L'employeur fait bénéficier les travailleurs d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution des opérations de manutention manuelle. Cette formation porte notamment sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions.

Article R4541-8 du Code du travail

L'employeur informe les travailleurs sur les risques encourus lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, ainsi que sur le poids de la charge et son centre de gravité.

Article R4541-7 du Code du travail

Un enjeu économique direct. Les troubles musculo-squelettiques représentent la très grande majorité des maladies professionnelles reconnues en France (source : Assurance Maladie – Risques professionnels). Chaque cas se traduit par des arrêts longs, des restrictions d'aptitude et une hausse de votre taux de cotisation AT/MP.

PRÉVENTION • OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

06

Réaliser et faire vivre son DUERP

Document unique d'évaluation des risques professionnels – méthode, cotation et plan d'action

DURÉE

14 heures – 2 jours

EFFECTIF

1 à 10 stagiaires

PUBLIC

Dirigeant, RH, QSE, élu
CSE

VALIDATION

Attestation de formation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre juridique de l'évaluation des risques professionnels
- Identifier, coter et hiérarchiser les risques de son unité de travail
- Rédiger, formaliser et mettre à jour le document unique
- Construire un plan d'action réaliste et en suivre l'exécution dans le temps

Programme

- **Pourquoi évaluer ?** – cadre juridique, responsabilité de l'employeur, définitions (danger, exposition, dommage, pénibilité), acteurs de la prévention
- **Préparer la démarche** – choisir le périmètre, découper en unités de travail, associer les salariés et le CSE, recueillir les données clés
- **Identifier et coter** – repérer les dangers, estimer gravité et fréquence, prendre en compte les moyens de maîtrise existants, établir une cartographie de synthèse
- **Formaliser le document** – structure, traçabilité des versions, conservation, mise à disposition des salariés et des tiers
- **Le plan d'action** – principes généraux de prévention, priorisation, responsabilités, délais, indicateurs de suivi
- **Ateliers pratiques** – les stagiaires travaillent sur leur propre entreprise et repartent avec une trame exploitable

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

Méthode participative appliquée à l'entreprise du stagiaire : ateliers de cotation et construction guidée de la trame, grilles fournies. Évaluation par production d'un livrable et quiz final, questionnaire de satisfaction, attestation individuelle.

Vous repartez avec un document réel. Chaque participant construit la trame de son DUERP pendant les deux jours, à partir de ses propres unités de travail. Un questionnaire salarié prêt à diffuser est également fourni.



CE QUE DIT LA LOI

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Articles L4121-3 et R4121-1 du Code du travail

La mise à jour est réalisée au moins chaque année dans les entreprises d'au moins onze salariés, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité, ou lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est recueillie.

Article R4121-2 du Code du travail

Les versions successives du document unique sont conservées et tenues à disposition pendant une durée qui ne peut être inférieure à quarante ans.

Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail

Obligatoire dès le premier salarié, quelle que soit la taille ou l'activité de l'entreprise. Son absence est passible de l'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe (article R4741-1 du Code du travail).

INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Vos équipes affrontent un vrai incendie. Sans un seul risque.

La formation incendie classique se heurte toujours aux mêmes limites : un seul passage par stagiaire, un bac à feu à installer dehors, des extincteurs à recharger et une météo qui décide du programme. La réalité virtuelle mixte lève ces contraintes.

EXTINCTEUR EAU + ADDITIF EP6

ÉTAPES

- 1 Sécuriser la zone
- 2 Dégoullier
- 3 Percuter
- 4 Contrôler le jet
- 5 Balayer la base des flammes

ÉVALUATION RCP

Fréquence	110 /min	✓
Profondeur	5,2 cm	✓
Relâchement	Complet	✓
Score global	92 %	✓

BONNE POSITION

Entre les deux seins

IMMERSION RÉALISTE

Meta Quest 3

Une expérience immersive pour des gestes qui sauvent.

FEEDBACK EN TEMPS RÉEL

Excellente maîtrise de l'extincteur !

100%

APPRENDRE AUJOURD'HUI, SAUVER DEMAIN

SCÉNARIOS INTERACTIFS

Feu de batterie (Classe L)

Feu d'origine électrique

COMPÉTENCES RENFORCÉES

- ✓ Réflexes et gestes adaptés
- ✓ Confiance en situation d'urgence
- ✓ Sécurité pour tous

FORMATIONS INNOVANTES EN RÉALITÉ VIRTUELLE

INCENDIE TOUS TYPES DE FEUX

SECOURISME GESTES QUI SAUVENT

100% PRATIQUE, 100% ENGAGEANT

Plus de passages par stagiaire

Chacun rejoue le scénario jusqu'à acquérir le bon réflexe, au lieu d'un unique essai de trente secondes devant le groupe.

Zéro pollution, zéro déchet

Ni fumée toxique, ni rejet de CO₂, ni poudre. Une démarche cohérente avec votre politique RSE.

Traçabilité individuelle

Chaque exercice est mesuré : temps de réaction, choix de l'extincteur, distance, efficacité. Vous conservez les résultats.

Des scénarios impossibles à reproduire

Feu de local technique, de cuisine, d'armoire électrique, de chaufferie : des situations qu'aucun bac à feu ne permet de simuler.

Sécurité totale

Aucun risque de brûlure ni de projection. La formation devient accessible à des publics qui l'évitaient jusqu'ici.

Dans vos locaux, en intérieur

Pas d'autorisation de brûlage, pas de contrainte d'espace extérieur, pas de session annulée pour cause de pluie.

La VR complète la pratique, elle ne la remplace pas. Nos sessions EPI associent la manipulation réelle d'extincteurs (CO₂ et eau pulvérisée) et la simulation immersive : c'est cette combinaison qui crée le réflexe.

Comment se déroule **une formation avec nous**

De votre premier appel à la remise des attestations, un circuit simple et un seul interlocuteur.

ÉTAPE	CE QUI SE PASSE
1. Votre demande	Par téléphone, par e-mail ou depuis le formulaire du site. Nous faisons le point sur votre effectif, vos locaux, vos obligations et votre planning.
2. Le devis	Adressé sous 24 heures ouvrées, détaillé et sans frais cachés : programme, durée, effectif, lieu et éventuels frais de déplacement hors Île-de-France.
3. La convention	Convention de formation conforme aux articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail, accompagnée du programme détaillé nécessaire à votre dossier OPCO.
4. La session	Intervention dans vos locaux avec tout le matériel pédagogique. Émargement par demi-journée, mises en situation, évaluation des acquis.
5. Après la formation	Remise des certificats, attestations, certificat de réalisation et supports dématérialisés. Enquête de satisfaction. Nous vous alertons avant l'échéance des recyclages.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Qualiopi, la clé de l'éligibilité

TRINACRE FORMATIONS est certifiée Qualiopi n° 267681 au titre de la catégorie « actions de formation » (article L6316-1 du Code du travail). Cette certification conditionne l'accès aux financements publics et mutualisés, dont ceux de votre opérateur de compétences.

Le circuit de prise en charge

Vous réglez directement TRINACRE FORMATIONS, puis vous sollicitez le remboursement auprès de votre OPCO. Nous ne facturons pas l'OPCO. Il est donc important de déposer votre demande de prise en charge **avant le début de la formation** : nous vous fournissons toutes les pièces nécessaires au dossier.

Une précision utile. La décision de financement appartient à votre OPCO seul, selon votre branche, votre effectif et les fonds disponibles. Nous ne promettons jamais un taux de prise en charge : nous vous aidons à monter un dossier complet et à le déposer dans les temps.

NOS RÉSULTATS

INDICATEUR	RÉSULTAT	BASE DE CALCUL
Satisfaction globale des stagiaires	9,8 / 10	Questionnaires de satisfaction à chaud recueillis sur l'ensemble des sessions de l'année 2025.
Taux de recommandation	98 %	Part des stagiaires déclarant recommander la formation, sur la même période.
Taux de réussite – formations SST	100 %	Stagiaires ayant obtenu le certificat SST rapportés aux stagiaires évalués en 2025.

Les réponses aux questions **que l'on nous pose le plus**

Organisation, tarifs, délais, accessibilité : tout ce qu'il faut savoir avant de planifier votre session.

MODALITÉS PRATIQUES

POINT	DÉTAIL
Tarifs	Tarif forfaitaire par session et par groupe , quel que soit le nombre de stagiaires jusqu'à l'effectif maximum indiqué : vous ne payez pas au participant. Le montant dépend de la formation, de sa durée, de l'effectif et du lieu. Devis chiffré sous 24 h ouvrées. Non assujettie à la TVA (art. 293 B du CGI) : montants nets de taxe. Option réalité virtuelle incluse sans supplément. Frais de déplacement chiffrés au devis hors Île-de-France.
Lieu	Intra-entreprise, dans vos locaux ou une salle que vous mettez à disposition. Île-de-France et France entière.
Délai d'accès	Deux semaines minimum entre la validation du devis et le démarrage, le temps de préparer votre dossier de financement. Plus rapide selon disponibilité.
Effectifs	De 1 à 12 stagiaires selon la formation, jusqu'à 30 personnes par journée pour la formation incendie EPI en réalité virtuelle.
Accessibilité	Adaptations étudiées au cas par cas avant l'entrée en formation. Référent handicap : David MORANDI – 06 62 83 13 37 – infos@trinacre.fr . Nous orientons si besoin vers les ressources spécialisées (Agefiph, Cap emploi).
Évaluation	Analyse du besoin et vérification des prérequis avant l'entrée en formation. Évaluation des acquis en continu et en fin de session, questionnaire de satisfaction à chaud, certificat de réalisation systématique.
Réclamations	Toute réclamation est à adresser à infos@trinacre.fr ou au 06 62 83 13 37. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées, réponse écrite sous quinze jours. Chaque réclamation est enregistrée et traitée dans notre registre d'amélioration continue.

NOS ENGAGEMENTS

Un formateur, pas un intervenant

Vous savez à l'avance qui viendra. Nos formateurs sont des professionnels de terrain : sapeurs-pompiers, chefs de service sécurité incendie, préventeurs.

Une amélioration continue réelle

Chaque session est évaluée par les stagiaires. Les résultats alimentent nos indicateurs qualité et notre registre d'amélioration continue, conformément au référentiel national qualité.

Un dossier complet, à chaque fois

Convention, programme détaillé, émargements, évaluations, certificat de réalisation et attestations nominatives : toutes les pièces attendues par votre OPCO, votre assureur ou l'inspection du travail.

Un suivi dans le temps

Nous conservons les échéances de recyclage de vos salariés et vous alertons avant qu'un certificat n'expire.



Parlons de vos obligations.

Dix minutes suffisent.

Effectif, locaux, échéances de recyclage, dossier OPCO : dites-nous où vous en êtes, nous vous dirons précisément ce qui vous manque et ce que cela représente. Sans engagement.

TÉLÉPHONE

06 62 83 13 37

Du lundi au vendredi, 9 h – 18 h

E-MAIL

infos@trinacre.fr

Réponse sous 24 h ouvrées

SITE INTERNET

www.trinacre.com

Devis en ligne

Demandez votre devis gratuit

Formation intra-entreprise • Groupes sur mesure • Planning flexible • Intervention en Île-de-France et France entière

Zones d'intervention

Paris (75), Seine-et-Marne (77), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95), Yvelines (78), Essonne (91) – et France entière sur devis.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Certification n° 267681

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **actions de formation**. Elle conditionne l'éligibilité de nos formations aux financements de votre OPCO.

TRINACRE FORMATIONS – SECOURISME INCENDIE PRÉVENTION • EURL • 63 rue des Bleuets, 77360 Vaires-sur-Marne
QUALIOPi 267681 • NDA 11770938177 • NAF 8559 B • SIREN 938 016 805 • SIRET 938 016 805 00013 • TVA FR 14938016805 • CNAPS
FOR-77-2124-07-17-2025099012

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770938177 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. TRINACRE FORMATIONS n'est pas assujettie à la TVA (article 293 B du Code général des impôts, franchise en base).

Catalogue 2026 – version 1, septembre 2026. Document non contractuel. Tarifs communiqués sur devis.